



Tarz Heol

(Association agréée Protection de l'environnement, Jeunesse et éducation populaire)

8 La Vraie Croix - Ploemeur

tarzheol56270@gmail.com



Assemblée Générale

9 novembre 2018

Salle Soleil d'Automne Ploemeur



Mairie Ploemeur 02-11-2018



Etang de Lannenec Juillet 2018



Kergoat Mai 2018

DEROULEMENT DE LA SOIREE

- Accueil des participants et renouvellement des adhésions

• LECTURE DU RAPPORT MORAL : ECHANGES ET VOTE

LECTURE DU RAPPORT D'ACTIVITES: ECHANGES ET VOTE

- Balades et carnets de balades
- Veille urbanistique
- Actions en faveur de l'environnement et d'un développement durable
- Animations locales et solidarités
- Communication

PRESENTATION DU BILAN FINANCIER : RESULTAT ET PREVISIONNEL

INTERVENTION DE BEC ONCIME

ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPEL: CONSEIL D'ADMINISTRATION ACTUEL

Le bureau	Les membres
Manuela CAVALCANTE	Nicole ALEXANDRE
Thierry DEDIDIER	Laurent DELCHER
Bernard HOREL	Jean-Christophe FROIDEFOND
Evelyne HUAUME	Jean-Pierre GALIC
Françoise LE BIHAN	Bertrand ROGER
Evelyne MAHO	Gérard VONIER

RAPPORT MORAL 9 Novembre 2018

Merci à tous et à toutes d'être venu.es à notre Assemblée Générale. C'est un moment important de rencontre et d'échanges entre nous, adhérents et adhérentes de Tarz Héol et aussi avec nos invités.

Merci à nos partenaires pour leur action à nos côtés, entre autres : Aloen, Amis des Chemins de Ronde 56, Blé Noir, Bretagne Solidarité Pérou Bolivie, Bretagne Energies Citoyennes, Bretagne Vivante, CCFD, Conseil municipal des jeunes Ploemeur, Den Douar Douar, Diwallerien St Léonard, Enercoop, Eau et Rivières de Bretagne, Ligue de l'enseignement, OMVAP... Nous avons travaillé davantage cette année avec Bretagne Vivante et les Amis Chemins de Ronde 56 sur les questions d'urbanisme (ScoT, Kerpape), avec Eau et Rivières (formation juridique, alerte sentinelles, échange d'informations sur les pollutions).

Vous constatez la diversité de nos actions, notre travail en réseau avec les autres associations du territoire. Notre rapport d'activités qui va suivre l'illustre bien.

Merci à tous ceux et celles qui ont œuvré avec énergie, sens de l'intérêt commun, dans une grande cordialité pour répondre aux sollicitations et faire que l'association vive, merci tout particulièrement aux membres du Conseil d'administration.

Nous avons réussi à enrayer la baisse de nos adhérents : 74 en 2015, 66 en 2016, 72 en 2017 et 74 en 2018. Ce nombre reste pourtant faible pour une commune de plus de 18 000 habitants.

Objectif : que chaque adhérent- parle de l'association, informe de notre site internet facilement accessible de chez soi et bien documenté grâce au travail de Laurent Delcher. Défi 2019 : que chaque adhérent réussisse à faire adhérer une autre personne pour que nous atteignions au moins 100 adhérents ! Nous serions ainsi plus nombreux à débattre, à agir et le Conseil d'administration a besoin de nouvelles personnes... Chers adhérents-tes, soyez nos interlocuteurs dans vos quartiers, participez à nos actions, informez-nous, n'hésitez pas à nous contacter, à nous faire des propositions.

Notre association créée par Claude Cador et ses amis, il y a bientôt 40 ans, a été «relookée» cette année quant à l'aspect réglementaire : nouveaux statuts et règlement intérieur, renouvellement demande agrément au titre de la protection de l'environnement et de l'urbanisme.

Cela pour plus de sécurité quant à nos actions juridiques nécessaires pour nos objectifs de protection de l'environnement mais aussi du cadre de vie naturel et urbain sur la commune de Ploemeur et plus largement le Pays de Lorient.

Nous faisons le constat, même si le dialogue existe avec Mr le Maire quand nous le rencontrons à des réunions ou sur le terrain, que nous n'avons pas échangé en 2018 avec l'adjoint de la transition écologique, en bref que nous ne sommes pas reconnus par la municipalité comme acteur en amont des décisions sur les questions d'environnement, qu'il n'y a pas de réunions vraiment participatives, seulement des réunions d'information où nous donnons notre avis ou posons des questions...

En 2019, nous aurons de quoi participer et agir : enquête publique PLU de Ploemeur, projet urbanisation Kerpape ? 2ème projet ZAC Croix du Mourillon ? projets extension des Kaolins, semaine européenne de développement durable entre le 17 mai et le 7 juin dont le thème sera «Préservation de la biodiversité»...

Place maintenant au rapport d'activités 2018

Tarz Héol vous souhaite de belles fêtes de fin d'année dans une optique de développement durable et une excellente année 2019 faite d'ouverture aux autres, de participation citoyenne, de solidarité.

Ploemeur

Rédaction
Tél. 02 97 1
Courriel :

Changement climatique : Quel littoral dans 50 ans ?

La Semaine européenne du développement durable débute mardi, avec une conférence sur l'évolution du littoral ploemeurois suite au réchauffement climatique.

L'événement

De nombreuses animations

Pour la troisième année consécutive, l'association environnementale Tarz Héol a décidé de relayer la Semaine européenne du développement durable.

À cette occasion, conférences, expositions et projets éducatifs sont proposés au public, afin de faire connaître et découvrir, partout en France, les initiatives territoriales tournées vers le développement durable et la transition écologique, ainsi que les acteurs impliqués dans l'amélioration du cadre de vie.

Tarz Héol propose, pour démarrer cette semaine, deux conférences-débat. La première traitera de l'évolution du littoral ploemeurois, en lien avec les changements climatiques.

Une conférence sur l'évolution du littoral

Erosion, tempêtes, niveau marin, modification du trait de côte, des problèmes



Bernard Horel, Françoise Le Bihan et Manuela Cavat

notamment sur l'origine de la localisation des plages et de la singularité du trait de côte de Guidel à Larmor, en passant par Ploemeur, il évoquera les impacts de l'installation d'énergie

Environnement. L'écologie s'invite au cœur de la ville

Développement durable. À Ploemeur et ailleurs

Dans le cadre de la Semaine européenne du développement durable, plusieurs rencontres sont programmées, ce week-end, par l'association environnementale Tarz Héol avec le conseil municipal des jeunes, sur le mail République et autour du domaine de Soye (baraques et jardin pédagogique) proposées par Lorient Agglomération, Mémoires de Soye et Sul'énergie. C'est le conseil municipal des jeunes qui prendra en charge la journée environnementale de samedi 2 juin, entre 10 h et 17 h, sur le mail République, du côté du centre culturel Passe Ouest, avec la complicité de l'association environnementale Tarz Héol et des animateurs du service jeunesse et éducation.



C'est le conseil municipal des jeunes qui prendra en charge la journée environnementale du samedi 2 juin, avec la complicité des membres de Tarz Héol et Mohamed, animateur du service jeunesse et éducation, Héliane Boléis, adjointe à l'éducation, Armelle Gégousse, élue déléguée à la jeunesse.

Une journée riche en rencontres et animations

Le programme de cette journée sera riche en découvertes et en animations. Il y aura, entre autres, un stand d'expériences scientifiques, animé par les jeunes, une animation intitulée « Faites votre papier recyclé », par Tarz Héol, une exposition des travaux des enfants de l'école Notre-Dame-de-la-Garde, un stand plantes et graines avec la grainothèque de Passe Ouest, le tri des déchets

Fête au domaine de Soye : samedi et dimanche

Lorient Agglomération, l'association Mémoire de Soye et l'association Sul Énergie proposent en accès libre, ce samedi, une exposition d'archives de 1919 sur l'architecture d'urgence, une balade

commentée sur les arbres fruitiers... entre 14 h et 19 h, au domaine de Soye. Et dimanche, sortie nature et atelier culinaire sur les plantes : accueil à 9 h 45 et départ de la balade devant les baraques au Domaine de Soye, exposition sur les archives de 1919, animation sur les plantes (rhubarbe), à 14 h, devant le potager de Soye.

▼ Pratique
Contact au 06.63.33.89.47
ou 06.18.72.63.94 ou soye@soye.org



Plus ploemeurois. 2. À la force des mollets, fabriquer de l'électricité

tion des travaux « Notre-Dame-de-la-Garde ». Animé par Julian Pondaven, du Réseau cohérence, il permettra d'aborder les thèmes : « Comment utiliser l'Agenda 21 du citoyen pour construire un avenir plus durable ; comment les décisions de notre quotidien peuvent faire bouger les choses ». Inscrivez-vous au 07.81.81.07.38. Par ailleurs, ce lundi, de 10 h à 12 h, à l'Intermarché de Lomener, la comparaison d'un chariot contenant des produits avec ou sans emballages et ce mardi, à 18 h, la visite, avec l'Espace des sciences / Maison de la mer, du centre de recherche sur les matériaux CompositIC (sur réservations uniquement au 02.97.84.87.37, www.maisondelamer.org).

Fonctionnement de l'association: Réunions de travail

Suite à l'Assemblée Générale du 1er décembre 2017, le conseil d'administration s'est réuni statutairement aux dates suivantes : 12/12/17 - 15/01/18 - 19/02 - 19/03 - 17/04 - 11/06 - 17/09 - 8/10 - 5/11.

De plus tout au long de l'année nous avons organisé des réunions de travail pour préparer la semaine du développement durable, les rédactions des nouveaux statuts, du règlement intérieur, l'organisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 mai, et élaborer des dossiers de demandes d'agrément. Un gros boulot!

I- LES BALADES ...ET LES CARNETS DE BALADES

1) LES BALADES

Elles rencontrent toujours un vif succès et font partie intégrante du programme d'animations estivales proposé aux Ploemeurois et aux touristes. (313 participants cette année).

Les circuits de l'été : les bois, les Kaolins, Ar Roch, Lannec, St Léonard, Douar Gwen, Kerguelen, St Adrien.



Merci à Jean Luc qui nous permet de découvrir les carrières de Kaolin

2) LES CARNETS DE BALADES

23 carnets ont été vendus dans les offices de tourisme de Ploemeur et Lorient et à la librairie Sillage de Ploemeur (prix de vente : 6 euros)

Rappel des itinéraires :

Circuit 1 : Saint Léonard, Saint Jude

Circuit 2 : Ar Roch

Circuit 3 : Chemin de la mer

Circuit 4 : les Bois

Circuit 5 : les Dunes

Circuit 6 : Lannec

Circuit 7 : Douar Gwen

Circuit 8 : la Boucle de Ploemeur



1) URBANISME

✚ Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) Ploemeur

Dans le cadre de la révision du PLU de Ploemeur, différentes réunions avec la municipalité ont été organisées.

- Réunion environnement intitulée... forum participatif le 30/01/2018 : réunion séparée pour agriculteurs, commerçants, professionnels de l'habitat et environnement, un document différent selon le public visé. Dommage de ne pas nous mettre tous autour de la table pour un dialogue croisé. Documents A4, cartes illisibles. Pas de travail d'un sujet en amont, nous pouvons juste poser des questions et faire des suggestions.
- Réunion publique le 6 mars : présentation, peu de temps pour les questions et les réponses.
- Réunion le 19 mars avec les agriculteurs et les associations d'environnement : des grandes cartes sur la table sans les noms de villages et de routes, difficile de s'y retrouver. Peu d'échanges avec les agriculteurs vu le manque d'animation de cette réunion. Cette fois, un compte rendu nous a été envoyé le 29 mars.

Pas d'information depuis, l'enquête publique aura sans doute lieu prochainement (dates à préciser).

✚ EBC Espaces Bois Classés : demande de passer de 304 ha à 275 ha soit -10 %

La mairie de Ploemeur a déposé, auprès de la Commission Départementale de la Nature, des Sites et des Paysages (CDNPS) un dossier de déclassement de certaines zones « bois classés » et zones humides, passant ainsi de 304 ha à 275 ha, soit - 10 %

Ce sujet n'a pas été évoqué dans une réunion PLU. Nous découvrons cette demande quelques jours avant l'examen du dossier en CDNPS le 14 09. Le service urbanisme nous transmet un dossier de quelques pages avec des erreurs, accepté en l'état par la DDTM, surprenant. Celle-ci a bien étudié EBC PLU 2013 et a fait 2 remarques. Seule Mme Echard des Amis des Chemins de Ronde représente l'environnement à la CDNPS. Nous lui avons transmis nos remarques par mail la veille. Sera revu à enquête publique PLU.

✚ Projet urbanisation Kerpape

La CDNPS du 5 10 2017 avait refusé le projet d'hôtel et demandé une révision du projet immobilier du pétitionnaire Mme Gusmini (indivision Le Pogam-Gusmini).

Le terrain de 3,55ha se situe dans la bande littorale, cultivé en pâtures jeunes bovins par le Gaec Esvan dont un jeune agriculteur Gael Thierry .



La préservation des espaces agricoles est un point important de ce dossier (siège d'exploitation au nord de la route D152). A la CEDEPENAF, la chambre d'agriculture a découvert la perte possible de surface du GAEC, à suivre...

Ce terrain, classé Uc dans le PLU actuel, était une réserve foncière pour le centre de rééducation de Kerpape. La Mutualité qui gère Kerpape n'a pas donné suite à son droit de préemption.

La nouvelle demande, maisons et bâtiments collectifs, est passée en conseil municipal le 28/06/18. Le maire voulait l'avis de la CDNPS et du Préfet, mais celui-ci a dit que ce dossier ne passera pas en CDNPS suite au nouveau SCOT approuvé... (p.101 DOO SCOT 2018) : « Kerroc'h, Caudric-Lomener et Kerpape-Kerguelen comprennent de nombreuses constructions à usage d'habitations dont certaines en collectif de plusieurs niveaux, ainsi que des bâtiments accueillant des activités économiques, commerciales et un important établissement de santé (CRF de Kerpape). Dans un souci d'économie de l'espace, de moindre mobilisation de foncier non bâti, ainsi que de préservation des espaces agricoles au Nord de la D152 et des coupures d'urbanisation entre Le Courégant et Kerroc'h d'une part et le parc océanique de Kerguelen et le bourg de Larmor-Plage d'autre part, les opérations de renouvellement urbain, de densification ou d'extension de l'urbanisation de Kerroc'h, Caudric-Lomener, et Kerpape-Kerguelen (Ploemeur et Larmor-Plage), peuvent se réaliser en présentant des gabarits atteignant ceux des bâtiments présents sur ces secteurs. Les opérations d'extension de l'urbanisation ne peuvent pas couvrir des surfaces supérieures à celles prévues hors des espaces proches du rivage sur Ploemeur ».

Le délai d'instruction du permis d'aménager expire le 10/01/19.

Enquête publique Schéma Cohérence Territoriale ou SCoT Pays de Lorient

Le 14 08 2018, Tarz Héol a déposé un recours gracieux (les Amis des Chemins de Ronde 56 ont fait de même) au sujet de l'approbation de la révision du SCoT (séance du 16 mai 2018 et publication presse du 15 juin 2018).

« Le point qui nous paraît extrêmement important est de ne pas changer les désignations actuelles des habitats sur le littoral du Pays de Lorient. il n'y a pas lieu de faire disparaître la notion de hameau et de village entre Kerroc'h et Larmor-Plage pour en faire une agglomération... il faut se doter des moyens juridiques et des règles d'urbanisme claires pour stopper l'urbanisation du littoral si non les PLU des communes vont s'engouffrer dans cette faille. Fort Bloqué, Le Courégant, Kerroc'h, Lomener sont clairement distincts. Valider cette bande littorale déjà fortement urbanisée en agglomération ne peut qu'accentuer l'urbanisation. Il suffit d'observer la tentative actuelle de faire passer un projet important d'urbanisation (presque 4ha actuellement cultivés par un agriculteur) d'une des rares dents creuses du littoral...Il est sans doute nécessaire de «sanctuariser» le littoral actuel non urbanisé en le mettant en zone N (naturelle) ou A (agricole).

Cela permettrait de répondre aux objectifs du DOO du ScoT (p. 92/196)

«- Le maintien des coupures d'urbanisation qui par leur taille et leur profondeur préservent les échanges écologiques côtiers et du rétro littoral, l'accès à un espace agricole littoral préservé.

- Gérer la notion d'extension limitée dans les espaces proches du rivage afin de maîtriser l'urbanisation et préserver un espace naturel et agricole cohérent ».

Il faut être plus clair sur la notion de village (ou plutôt hameau selon la loi Littoral) et bien séparer la notion d'agglomération réservée, dans la plupart des cas, à la centralité urbaine. Il faut être plus précis aussi quant à la limitation de l'extension de l'urbanisation dans les EPR (espaces proches du rivage) : page 100 et 101/196, c'est une liste de bonnes intentions, mais que deviendront-elles dans les PLU communaux ?

1- **Contestation de la notion de «centralités urbaines»** appliquée dans ce projet de ScoT 2018 ... Ce risque d'urbanisation lié au terme flou de « centralité urbaine » pouvant conduire à du contentieux, lors des enquêtes publiques révisant les PLU ou lors des autorisations de permis de construire, est démontré par le projet d'urbanisation de 3ha d'espace proche du rivage à Kerpape. Nous vous demandons de supprimer cette notion de centralité urbaine pour toutes les communes du Pays de Lorient assujetties à la loi Littoral et d'affirmer au contraire dans cette révision du ScoT que la loi Littoral prévaut sur le ScoT.

2- **Nous vous demandons de retirer du projet de révision du Scot le projet de ZAC Croix du Mourillon** (32ha) qui ne respecte pas vos objectifs de sobriété foncière, ni la préservation des espaces agricoles, ni la coupure d'urbanisation sur la commune de Quéven assujettie à la Loi Littoral.

* « Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré lundi 17 septembre 2018, décide, en suite de son recours gracieux daté du 14 août 2018, **de déposer un recours contentieux** devant les juridictions administratives, le cas échéant en cause d'appel et de cassation, contre la délibération approuvant le SCoT du Pays de Lorient »

* Réponse du ScoT Pays de Lorient le 4/10/2018 indiquant qu'il ne donnerait pas de suite favorable à notre recours gracieux

Tarz Héol a contracté avec un avocat, Mr Thomas Dubreuil de Vannes, pour établir ce recours contentieux avant le 4 décembre 2018.

Permis de construire à Kerroch

Le 11 05 2018, Mr Rio apprend par affichage le projet de construction porté par Mr Baronnet dans la bande littorale des 100m face à la mer (maison et abri de jardin surface plancher totale de 179m2 et 8.50m haut). Fin juin, Mr Rio riverain contacte Tarz Héol par mail, un administrateur le voit mi-juillet, puis mi-août. Mr Rio fait un recours gracieux le 08/06/18 (rejet par la mairie le 18 06 18). Tarz Héol le voit mi-août juste avant le délai de recours au Tribunal Administratif et conseille un avocat. Tarz Héol ne peut agir car n'a pas participé au recours gracieux. Mr Rio n'a pas souhaité poursuivre son action juridique pour raisons familiales.

Le permis était attaquant car la commune de Ploemeur avait classé à tort dans le PLU 2013 cette zone en Ubr alors que compris dans la bande des 100m et en limite d'urbanisation existante.

Projet extension Kaolins

Le projet d'extension des Kaolins a fait l'objet d'une réunion le 23/5/2018 entre l'association de riverains, Mr Guenoum riverain à Lopeheur, les associations d'environnement, Mr Madec de la commission municipale, Mr Loas maire et de chez Imerys Mr Medina, Mr Savatier et Mme Sandrine Perot. Proposition de visiter le site de Kerbrient en exploitation pour vérifier poussières, bruit... le 12/06/2018 : peu de monde, Mr Loas maire était là, personne de l'association de riverains.

2) ENVIRONNEMENT

Base de Lann Bihoué : suivi charte environnement en CCE

Thierry Le Floch et Evelyne Maho représentaient Tarz Héol le 20/06/2018, Jean Christophe Froidefond l'association des riverains. Départ cette année de 2 de nos interlocuteurs dont le commandant de la Base.

1 seule réunion en 2018. A suivre avec le nouveau commandant de la Base.

Glyphosate

5ha de prairie brûlée par du glyphosate mi mai 2018 près du village de Kergoat :



Les riverains qui nous ont interpellés soulignent que cela se produit tous les ans. Alors que les prairies sont en fleurs, que les abeilles et les papillons s'y nourrissent, l'agriculteur a déversé son herbicide sur 5 ha tout près des habitations et des jardins. Pour ceux qui ont des ruches, c'est une vraie catastrophe en cette période de l'année.

L'épandage à proximité des habitations pose également un problème de santé publique : «le glyphosate est une substance cancérigène selon l'organisation mondiale de la santé. Tarz

Heol souligne la proximité de l'étang de Lannéec et des zones humides avec des conséquences nocives pour l'environnement, la faune et la flore »

Tarz Heol a saisi les autorités compétentes sur la base des photos et géolocalisation effectuées. Pour Tarz Heol et les riverains présents, cette « politique de la terre brûlée » est incompréhensible en 2018 : on connaît les effets nocifs sur la santé publique de telles pratiques qui ternissent l'image de tous les agriculteurs.

La réglementation pour les ZNT Zones de Non Traitement est l'arrêté préfectoral du 06/07/2017 : la distance est de 5 m pour les cours d'eau naturel du réseau hydrographique et de 1 m pour les fossés. La DDTM nous oriente vers l'agence française pour la biodiversité qui ne peut rien faire et regrette que la législation ne soit pas plus contraignante ! Il nous reste la réaction citoyenne via les articles de presse, faire savoir, en parler aux riverains, au maire, aux syndicats agricoles pour informer et faire évoluer les pratiques.

✚ Cyanobactéries dans l'étang de Lannec (et aussi sur le bassin versant du Scorff!)

Le suivi des cyanobactéries dans l'étang de Lannec est fait par Lorient Agglomération depuis cette année (présence de cyanobactéries depuis plusieurs années, cette année les concentrations sont fortes)



Nos questions à Lorient Agglo et leurs réponses (voir infos aussi revue Eau et Rivières avril 2018 n°183)

Quels impacts pour les humains en cas de contact avec l'eau ? Les cyanotoxines possèdent des effets toxiques variables selon les molécules (hépatotoxicité, neurotoxicité, dermatotoxicité). Après une baignade, les symptômes d'une intoxication sont : irritation de la peau ou des yeux, apparition de boutons.... Les produits de la pêche doivent être considérés comme une source possible d'exposition. En cas d'ingestion, il peut apparaître les symptômes suivants : tremblements, fièvre, douleurs abdominales, douleurs musculaires, nausées, vomissements... Les communes de Guidel et Ploemeur ont interdit l'accès à l'étang, la pêche, la consommation de poisson et tout contact avec l'eau pour une durée indéterminée.

Quels impacts pour les animaux qui vont dans l'eau : les chiens semblent avoir une appétence pour les flocons, des mortalités peuvent être observées avec les cyanobactéries productrices de neurotoxines. Il est conseillé de les éloigner des sites contaminés.

Quels impacts pour la vie animale (bêtes allant boire dans l'étang, poissons, canards, nombreuses espèces d'oiseaux) : les risques sont les mêmes que pour les chiens...

D'où viennent les apports en phosphore qui nourrissent cette pollution ? Le SAGE Scorff a lancé une étude en 2017 pour identifier l'origine du phosphore dans les zones eutrophisées. Les premiers résultats montreraient une signature à dominante urbaine (rejets d'assainissements).



Pourquoi une pollution plus forte cet été que l'an dernier (et plus tôt aussi dans le calendrier) ? Les cyanobactéries prolifèrent dans les eaux douces eutrophisées (excès de sels nutritifs : azote et phosphore) et calmes quand les eaux dépassent les 18°C, à la mi-juin pour les plans d'eau de faible profondeur, et peuvent persister jusqu'en automne, à la reprise des débits avec les premiers mauvais temps. En 2018, un déficit de pluie au printemps (96 mm en 2018 contre 117mm en 2017) et un fort ensoleillement ont participé à

l'augmentation des températures de l'eau en plus des concentrations en éléments nutritifs dans l'étang.

Tarz Héol : la mairie de Ploemeur n'avait fait aucune information dans la presse alors qu'il y avait un risque sanitaire (affichage sur le site fait fin juillet). Suite aux articles dans la presse, d'autres panneaux ont été posés et une affichette "danger" en rouge a été rajoutée. Tarz Héol reste en contact avec la Commission locale de l'eau (SAGE Scorff) et Lorient Agglo pour connaître les raisons de ces apports en phosphore.

Projet de doublement de stabulation à Kernastellec

Tarz Héol a eu contact avec Mr Jean Toulliou de Kernastellec en avril et mai.

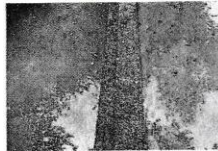
Le projet de doublement stabulation actuelle (déjà 100 vaches), forte augmentation du nombre de vaches laitières à moins de 100m des habitations suite projet cession Gaec Sallic. Autorisation actuelle : 95 vaches Laitières, 66 génisses, 40 bovins à l'engraissement, 20 veaux (60 vaches en 1996). Le plafond est de 150 vaches pour une déclaration, au-delà il y a enquête publique. Projet : nouveaux bâtiments de stabulation et robots de traite, 130 voire 140 vaches laitières (sous les 150 !) - Pas d'autre nouvelle depuis.

Ploëmeur

Avout 2018

L'étang de Lannenec est à nouveau pollué

Alertée par des randonneurs et riverains, l'association Tarz Heol s'inquiète de la nouvelle contamination de l'étang de Lannenec par les cyanobactéries.



Selon Tarz Heol, la contamination « pourrait provenir de la fiente de volaille ou d'épandage de lisier ».

La mobilisation

L'année dernière, quasiment à la même époque, l'étang de Lannenec avait connu un épisode de pollution, dû à la prolifération de cyanobactéries. Ce sont des organismes microscopiques qui se développent dans les eaux douces et calmes sous l'effet conjugué de la lumière, de la chaleur et de la présence de phosphore. Ces cyanobactéries peuvent former des dépôts abondants, des mousses appelées efflorescences algales. Elles sont également connues sous le nom d'algues bleues. Le problème est que certaines espèces produisent des toxines qui peuvent être à l'origine de risques sanitaires. L'association environnementale Tarz Heol a récemment été contactée par des randonneurs et des riverains, devant la coloration verte inquiétante de l'étang.

Plusieurs origines possibles

« Nous n'avons pas encore fait d'analyse, expliquent Évelyne Maho, Bernard Horel et Thierry Dedidier,



Évelyne Maho, Bernard Horel et Thierry Dedidier, de l'association Tarz Heol, sont venus constater la pollution de Lannenec. Au niveau de la passe à anguilles, la coloration verte des berges de l'étang est inquiétante.

bénévoles de l'association. Il existe des professionnels pour ça. Nous sommes davantage dans le questionnement, d'autant que le phénomène semble désormais récurrent chaque été, et de plus en plus important. Il faut s'intéresser à la cause et notamment à la présence de phosphate dans les eaux de l'étang, qui crée un déséquilibre du milieu. Le phosphate peut avoir

plusieurs origines. Par exemple, la présence à proximité d'une station d'épuration. Mais ce n'est pas le cas ici, donc cette hypothèse doit être écartée. Cela peut provenir également de la fiente de volaille ou d'épandage de lisier ou encore d'autres sources de contamination. »

Appel à la vigilance

Après des analyses confirmant la pollution aux cyanobactéries, un arrêté municipal a été pris le 27 juillet. Il réglemente l'accès à l'étang et ses usages. Mais Tarz Heol regrette que l'information ne soit pas diffusée plus largement auprès de la population, en raison des risques encourus. « L'arrêté municipal a été affiché à certains accès de l'étang mais pas à tous, explique l'association. Le petit format de l'arrêté, sur feuille

blanche, n'interpelle pas les passants. La présence de professionnels sur le site pour l'information n'est pas suffisante.

Des risques sanitaires

Ces toxines peuvent former des risques sanitaires et aux pratiquants d'activités nautiques. Les effets peuvent être par des irritations et de la peau, du nez, de la gorge et des muqueuses en contact avec l'eau. Or, en cas de contact avec l'eau, des nausées ou vomissements peuvent survenir. Par mesure de précaution, le principe de précaution interdit sur le site la consommation des poissons. Le contact avec l'eau pour déterminer le site est interdit, et appelle à éviter les animaux domestiques.



Ces cyanobactéries peuvent former des dépôts abondants, des mousses appelées efflorescences algales. Elles sont également connues sous le nom d'algues bleues.

Quel impact sur la faune et la flore ?

L'étang est réputé pour sa grande diversité de poissons, dont des carnassiers (brochets, sandres, perches et carpes) et est également reconnu pour son intérêt ornithologique, avec plus de 150 espèces répertoriées.

Les membres de Tarz Heol ont également constaté une telle pollution sur la flore, présente dans et autour de cet étang de 70 hectares classé en zone N.

III - ACTION EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

1) Chantier sur le site de Kerantonel :

GARHIEL ER FEUNTAN :

Cette année, nous avons poursuivi notre collaboration - débutée en 2014 - avec l'association DIWALLERIEN Chapel SAINT LEONARD.

Nous avons procédé à une opération plantation de divers végétaux : chênes, bouleaux, charmes, gunneras, agapanthes. Nous avons aussi réalisé des drainages et aménagements autour du lavoir et de la fontaine avec des matériaux fournis par les Kaolins.

La débroussailleuse est aussi passée par là tout en gardant et préservant diverses espèces végétales pour l'intérêt de leur floraison.



2) Participation "Nous voulons des coquelicots"

Appel pour l'interdiction de tous les pesticides de synthèse



Comme de nombreuses associations environnementales, Tarz Heol relaie l'appel des 100 de se retrouver tous les premiers vendredis de chaque mois

Le prochain rassemblement sera le vendredi 7 décembre à 18h30

Le lieu exact reste à déterminer

Infos:

<https://nousvoulonsdescoquelicots.org/>

5 Octobre 2018 Mairie de Ploemeur

IV - ANIMATIONS LOCALES ET SOLIDARITES

1) Semaine du Développement Durable (du 29 mai au 4 juin 2018)

Pour la quatrième année consécutive, notre association a relayé la semaine du Développement Durable à Ploemeur. A cette occasion, conférences débats, ateliers et une journée écologique ont été proposés au grand public sur le thème : « Economie verte : climat-énergie ».

Rappel du programme :

1. Mardi 29 mai : conférence avec David Meunier, docteur en géologie marine : « Modifications du climat : quel littoral dans 50 ans ? » Après un bref rappel historique sur l'origine de la localisation des plages et de la singularité du trait de côte de Guidel à Larmor, il a évoqué les impacts de l'installation humaine et des liens avec le climat avant de répondre aux questions du public.



2. Jeudi 31 mai : conférence avec Carole Senegas, architecte et Ronan Hascoet, maître d'œuvre : « Transition énergétique, réglementation thermique. Des textes à la réalité ... Ils ont, tous les deux, dressé un état des lieux de la transition énergétique en 2018 avant d'aborder les actions à mettre en œuvre dans l'habitat pour réduire sa consommation d'énergie.

3. Samedi 2 juin : journée écologique organisée en centre ville de Ploemeur, mail de la république, avec le Conseil Municipal des Jeunes. De nombreuses animations ont été proposées : expériences scientifiques animées par les jeunes du CMJ, atelier « fabrication de papier recyclé » avec Tarz Heol, démonstration de la Vélectricycllette (partenaire : ALOEN) , exposition de travaux d'élèves (écoles Notre Dame de la Garde et Lomener Kerrock), stand de plants et de graines avec la grainothèque de Ploemeur, exposition d'éco matériaux (association Approche Eco Habitat), les énergies renouvelables (associations BEC et ENERCOOP), une information sur la nouvelle monnaie locale « le Segal », exposition de livres sur le thème du climat et de l'énergie avec la librairie Sillage et une sensibilisation au tri des déchets avec Lorient Agglomération.



Cette journée a été une véritable réussite et s'est déroulée dans un climat festif et convivial (animation musicale, théâtre de rue, jeux bretons et petite restauration sur place).

Nous remercions l'ensemble de nos partenaires et les invitons à nous rejoindre pour l'édition 2019. Le thème est déjà connu. Il s'agira de parler de la biodiversité.

2) Collecte de journaux avec le CCFD

Depuis plus de 30 ans, le CCFD (Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement) et notre association,, se mobilisent, avec l'aide des services techniques de la ville, pour ramasser journaux, magazines, publicités, catalogues, annuaires, etc...

Bilan ramassage :

- Octobre 2017 : 15+540
- Janvier 2018 : 6+360
- Mars 2018 : 20+260
- Mai : 8+020
- Juin : 8+620

Soit un total de 58+800 T



Un grand merci à celles et ceux qui donnent, l'équipe de bénévoles des deux associations, la Municipalité de Ploemeur et Philippe Le Gleut, responsable des associations.

3. Collecte de livres, tri et vente auprès de la population

Un petit mot d'Alain Iszraelewicz :

« Comme d'habitude, et encore mieux, l'année 2017-2018 nous a permis une très bonne récolte de livres qui a généré une recette considérable de 6800 euros réservée à l'OMVAP pour le week end du cœur. Nous remercions tous nos généreux donateurs et, en particulier, Passe Ouest et la médiathèque de Larmor Plage, sans oublier tous ceux qui sont fidèles acheteurs.



La réussite de ces ventes est toujours subordonnée à une bonne organisation. C'est pour cela que nous tenons à remercier Philippe Le Gleut, ainsi que le personnel municipal, pour l'aide qu'ils nous apportent.

Le total de la somme récoltée par toutes les associations qui participent à ce formidable week end a été de 28 000 euros. Notre association récolte quasiment le quart de cette somme. Le danger existe car, si un jour, cette source se tarit, quid des recettes ?

En attendant, avec l'aide du CAJJA et des jeunes adultes entourés de leurs éducatrices, nous sommes toujours vaillants et trions, trions, trions »

PROCHAINE VENTE DE LIVRES :

18 NOVEMBRE

A l'Océanis de 8 h à 16 h 30

4. Monnaie locale : le Segal



TH est partenaire de l'association Blé Noir qui est porteuse de la monnaie locale complémentaire
LE SEGAL.

Une monnaie locale est une monnaie créée par une association et limitée géographiquement (pour le SEGAL : Le Pays de Lorient).

Elle a pour but de développer l'économie locale en incitant les consommateurs à privilégier les circuits courts. Elle permet également de contourner partiellement les grandes banques traditionnelles (Pour 10 euros déposés en banque « standard », 1 seul retourne dans l'économie réelle, les 9 autres partant alimenter la spéculation sur les marchés financiers).

Avec le SEGAL, un euro converti en SEGAL va entièrement à l'économie réelle et locale. L'euro converti est déposé à la NEF et sert ensuite à financer des projets écologiques ou solidaires.

Des démarches sont en cours pour développer le réseau des partenaires.

A ce jour, Thierry Dedidier (artisan sur le Fort Bloqué) est partenaire, ainsi que le Maraicher « La ferme BiOrient » (Sur le marché de Lomener le Samedi matin et Panier Bio à la gare SNCF le vendredi soir).

Des discussions sont en cours avec la librairie Sillage et le maraicher de la rue de Larmor. Egalement quelques adhésions de particuliers.

V – COMMUNICATION

L'essentiel sur:

<https://www.tarzheol.com/>



VI. BILAN FINANCIER ET BUDGET PREVISIONNEL

COMPTES DE RESULTAT AU 30/09/2018			
CHARGES		PRODUITS	
Adhésions associations	278,00	Adhésions (74 adhésions x 12 euros)	888,00
Don à l'OMVAP (vente de livres)	6440,55	vente de livres (week end du cœur)	6440,55
Don (autre association)	100,00	Dons	18,00
Achat de SEGAL	200,00	Vente de SEGAL	200,00
Frais de déplacement	43,00	Vente de carnets de balades et balades	434,90
Frais liés aux 2 assemblées générales	930,41	Repas A.G	187,48
Animations semaine du D.D	1263,21	Animations semaine du D.D	1761,17
Frais de réception hors AG	109,60	Produits financiers	162,25
Commissions bancaires	83,52	Subvention	600,00
Frais de fonctionnement	540,99		
Assurances	116,74		
Frais juridiques	150,00		
Achat de matériel d'équipement	962,70		
TOTAL	11218,72	TOTAL	10692,35
		DEFICIT	526,37
ABANDON DE CREANCE			
CHARGES		PRODUITS	
Prestation (déplacement)	1425,00	Don en nature	1425,00
TOTAL	1425,00	TOTAL	1425,00
Valorisation des aides reçues non incluses dans le compte de résultat			
CHARGES		PRODUITS	
Mise à disposition du local	2400,00	mise à disposition du local	2400,00
Bénévolat valorisé membres du C.A (1018 heures x 15 euros)	15270,00	Bénévolat valorisé membres du C.A (1018 heures x 15 euros)	15270,00
Bénévolat valorisé tri et vente de livres (1120 heures x 15 euros)	16800,00	Bénévolat valorisé tri et vente de livres (1120 heures x 15 euros)	16800,00
TOTAL	34470,00	TOTAL	34470,00
BUDGET PREVISIONNEL 2018/2019			
CHARGES		PRODUITS	
Adhésions associations	280,00	Adhésions	900,00
Dons	6700,00	Dons	20,00
Achat de SEGAL	200,00	Vente de SEGAL	200,00
Frais de déplacement	100,00	Vente de carnets de balades et balades	400,00
Frais liés à l'assemblée générale	600,00	Vente de journaux	500,00
Frais de réception hors AG	110,00	Vente de livres	6500,00
Animations semaine du D.D	1440,00	Repas A.G	180,00
Commissions bancaires	90,00	Animations semaine du D.D	1575,00
Frais de fonctionnement	400,00	Produit financier	165,00
Assurances	120,00	Subvention	600,00
Frais juridiques	1000,00		
TOTAL	11040,00	TOTAL	11040,00